



Département de la Mayenne  
Arrondissement de Laval  
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

**N°2023-050**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mardi 26 septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois le mardi 26 septembre à 20h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 21/09/2023

Date d'affichage : 21/09/2023

---

Nombre de conseillers : 11

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 9

Procurations : 1

**Étaient présents** : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL (arrivé à 20h07), Madame Anaïs LAUTRU.

**Était absente excusée** : Monsieur David LECARPENTIER a donné pouvoir à Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Madame Béatrice GUEGAN.

**Était absente non excusée** : Madame Véronique BOISARD.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSÉ a été élue secrétaire de séance.

**DM 2023-003 BUDGET PRINCIPAL**

**Présentation de la décision**

Par délibération 2023-003 du 7 février 2023, une DM d'ouverture de crédits pour investissements a été prise pour 8 966,30 €.

Or il a été omis d'intégrer au budget l'ouverture de crédit pour l'aménagement de l'étang communal (complément de facture de 2 966,30 € validé par délibération 2023-004 du 7 février 2023).

D'autre part, le vidéoprojecteur de la classe du cycle 2 est en panne et n'est pas réparable. Il doit par conséquent être remplacé.

Afin de prévoir d'éventuelles autres dépenses d'investissements imprévues, le chapitre 21 sera abondé pour un montant de 15 000 €.

Par conséquent, les dépenses imprévues doivent être reprises sur une ligne prévue à cet effet :

**COMMUNE  
SECTION INVESTISSEMENTS**

<b>CHAPITRE 0062</b>	Compte 212	Aménagement étang communal	2 966,30 €
<b>CHAPITRE 21</b>	Compte 2183	Matériels informatiques	5 000,00 €
	Compte 2184	Mobiliers de bureau	5 000,00 €
	Compte 2157	Matériels et outillages techniques	5 000,00 €
<b>CHAPITRE 27</b>	Compte 27638	Avance commune lotissement Beausoleil	- 17 966,30 €

Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose d'inscrire ces lignes au budget principal 2023.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

**Pour : 9 voix**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 26 septembre 2023

Le Maire, Anthony ROULLIER

